



MISSION BELGE
EN
ALLEMAGNE

D. 1802

N° 1572, d'ordre 601

Plan SCHUMAN.

Copies : Berlin
Paris

CABINET-INDICATEUR GÉNÉRAL

328573 19.00.1950
EXEMPLAIRE A ...
EXEMPLAIRE EN COPIE A ...

Bonn, le 17 août 1950.

Monsieur J.C. SALMON,
Chef a.i. de la Mission belge en
Allemagne,

à
Monsieur P. van ZEEELAND,
Ministre des Affaires Etrangères,

à BRUXELLES.

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport n° d'ordre 530 en date du 27 juillet au sujet du plan SCHUMAN et des réactions qu'il suscite en Allemagne.

Les propositions qui ont été développées à Strasbourg par M. Mc.MILLAN, ont également provoqué des réactions à Bonn, mais celles-ci ne sont pas toutes orientées dans un sens uniforme, et cela, contrairement à ce qu'on pourrait penser, jusque dans les sphères officielles où des divergences de vues semblent se manifester.

Vous n'ignorez pas que le Chancelier ADENAUER a pris position contre le projet Mc.MILLAN : si l'on se réfère aux comptes rendus que M. l'Ambassadeur de Belgique à Paris vous adresse régulièrement, une telle prise de position n'a rien d'étonnant. En effet, les vues de la délégation allemande à Paris vont toutes dans le sens d'une attribution à la Haute Autorité et à l'Assemblée de pouvoirs supra nationaux. Or, l'essence même du contre-projet Mc.MILLAN est de contrecarrer pareille attribution de souveraineté en plaçant la Haute Autorité sous le contrôle d'un comité ministériel. Il paraît donc évident que la position officielle allemande à l'égard de ce contre-projet doit être au moins aussi négative que celle du Gouvernement français.

En fait pourtant, le Vice-Chancelier Dr BLÜCHER (F.D.P.) vient de défendre une toute autre opinion dans une interview accordée à la "Frankfurter Neue

.....

Presse". "J'estime", a dit le Dr BLÜCHER, "que la proposition des conservateurs britanniques devra être examinée avec un soin tout particulier et beaucoup de bonne volonté. On aurait tort d'opposer trop brutalement le plan SCHUMAN à la proposition ECCLES et il est possible d'envisager un travail en commun du Comité des Ministres, de la Haute Autorité et de l'Assemblée consultative".

On ajoute que le professeur ERHARD, Ministre C.D.U. de l'Economie, aurait un avis assez proche de celui du Dr BLÜCHER et que la préparation du plan ne devrait pas, selon lui, être déterminée par des considérations exclusivement politiques. Cette opinion apporterait une nuance, et plus qu'une nuance, aux nombreuses déclarations du professeur HALLSTEIN, selon lesquelles les considérations politiques doivent servir de guide dans toute la négociation relative au plan SCHUMAN. La lecture des rapports de M. l'Ambassadeur de Belgique à Paris, et notamment ceux qui sont relatifs aux travaux des groupes d'experts, laisse néanmoins l'impression que les vues généreuses du professeur HALLSTEIN s'accroissent assez bien de considérations plus réalistes. Il se fait que les opinions, que l'on prête au professeur ERHARD, seraient dictées précisément par des considérations de ce genre. Il craindrait, assure-t-on, que les intérêts nationaux de l'industrie allemande ne soient compromis par le plan SCHUMAN au profit de la sidérurgie française.

Jean Schuman
